

de guerre. S'il en est ainsi, le solliciteur général savait-il qu'on surveillait M. Rose, et avait-il donné son approbation ou exprimé une opinion à cet égard?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il est parfaitement exact que M. Rose a été suivi après le rapt de M. Laporte et avant la proclamation de la loi sur les mesures de guerre.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général a-t-il été consulté lorsque Rose a été gardé sous surveillance plutôt qu'arrêté à ce moment-là?

L'hon. M. McIlraith: Nous étions au courant, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: Après que Rose eut échappé à la surveillance, la Gendarmerie royale a-t-elle recommandé que sa photo soit publiée sans délai? Cette recommandation serait-elle restée lettre morte et était-elle connue du solliciteur général?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, ce qui est évident, bien entendu, c'est qu'à ce moment-là, il n'y avait pas contre lui de preuves justifiant l'émission d'un mandat d'arrestation. C'est pourquoi il était sous surveillance et qu'aucun mandat n'a été émis.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général pourrait-il reconsidérer ma question et y répondre? La Gendarmerie royale a-t-elle recommandé la publication de la photo de Rose et de la nature de l'infraction, étant donné qu'un communiqué du FLQ portait, sauf erreur, les empreintes digitales de Rose? A ce moment-là, la Gendarmerie royale a-t-elle recommandé la publication de sa photo et ce fait était-il connu du solliciteur général?

L'hon. M. McIlraith: Ma foi, monsieur l'Orateur, l'honorable député fait des suppositions à propos des éléments de preuve dans cette affaire. Je n'ai pas l'intention d'entrer maintenant dans les détails au sujet des preuves qui ont motivé l'émission d'un mandat contre M. Rose. C'est une coutume bien établie à la Chambre. Je voudrais répéter, cependant, ce que j'ai dit tantôt. S'il n'a pas été arrêté alors qu'il était sous surveillance, c'est qu'il n'y avait pas de preuves qui auraient justifié l'émission d'un mandat.

LE MEURTRE DE M. LAPORTE ET L'ENLÈVEMENT DE M. CROSS—LA QUESTION D'UNE RÉCOMPENSE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Comme les enquêtes policières sur les deux affaires Laporte et Cross n'ont encore abouti à rien, le gouvernement a-t-il décidé d'offrir une forte récompense pour des renseignements pouvant conduire à l'arrestation et à la condamnation des criminels responsables dans l'un ou l'autre cas, étant donné que dans le passé, cette méthode a permis d'élucider des affaires criminelles?

L'hon. C. J. McIlraith (solliciteur général): Je ne peux que répéter succinctement mes réponses précédentes à la même question: la possibilité d'une récompense est en ce moment et depuis quelques jours l'objet d'un examen sérieux par les deux gouvernements.

[L'hon. M. Stanfield.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Il leur faut beaucoup de temps pour se rendre à l'évidence.

L'hon. M. Hees: Comme l'enquête dure depuis déjà plusieurs semaines et que l'offre d'une récompense pourrait effectivement permettre d'élucider l'une ou l'autre de ces deux affaires, le ministre nous dirait-il ce que le gouvernement attend pour prendre cette décision fort pratique?

L'hon. M. McIlraith: C'est très simple, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le ministre, car j'ai essayé d'être aussi indulgent que possible en permettant qu'on pose des questions à ce sujet et qu'on y réponde. La question originale du député m'a semblé légitime bien qu'elle ait déjà été posée. Sa question complémentaire reprend le même argument qu'il a déjà présenté. Nous pourrions peut-être entendre la réponse du ministre, mais cela ne changera pas grand-chose à la situation, je pense.

L'hon. McIlraith: La réponse est très simple. Le gouvernement préfère, en l'occurrence, prendre l'avis des services de police qui s'occupent de l'affaire ainsi que des autorités judiciaires compétentes plutôt que celui de l'honorable représentant de Prince Edward-Hastings.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, c'est là le genre de réponse factice qu'affectionne le premier ministre. Ne pourrait-on nous donner une réponse intelligente à une question d'une extrême importance?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LE RAPT DE M. JAMES CROSS—EFFICACITÉ DE L'ENQUÊTE DES POLICIERS

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné qu'il y a plus d'un mois que M. James Cross a été enlevé et que la population canadienne s'inquiète du retard à capturer les ravisseurs, l'honorable solliciteur général pourrait-il assurer la Chambre et la population canadienne qu'un travail encore réellement efficace est accompli par toutes les forces policières du Canada en vue d'en venir à la capture des ravisseurs?

[Traduction]

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Oui, monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir assurer à la Chambre que toutes les autorités compétentes poursuivent effectivement les recherches policières en vue d'une solution de ces deux affaires.

M. Woolliams: La question que je veux poser n'est pas une question supplémentaire mais elle est sûrement à propos. Compte tenu de la déclaration du très honorable premier ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il faut que ce soit une question supplémentaire pour que la présidence donne la parole au député en ce moment. L'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles aurait normalement la parole en ce moment s'il n'y avait pas de question supplémentaire.